



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CARNAVAL VIRTUEL

Thème « Les Super Héros »

(animation Réservée au 5-14 ans)

Cette année, le bal du Carnaval n'a pas pu avoir lieu mais la Mairie de Portet-sur-Garonne vous propose de participer à un carnaval virtuel sur le thème des super héros ! Comment participer ?

1. Je remplis la fiche d'inscription et je fais signer le responsable légal. Je la renvoie par mail à centreculturel@portetgaronne.fr,
2. Je réalise les petits défis carnavalesques que je trouverais soit sur le site de la Mairie, soit sur la page Facebook, soit dans ma boîte mail (à l'adresse donnée à mon inscription),
3. Je fais des photos ou des films de mes petits défis,
4. J'envoie tout en une seule fois entre le 26 avril 2021 et le 3 mai 2021 à centreculturel@portetgaronne.fr,
5. Rendez-vous entre le 10 et le 12 mai sur la page Facebook de la ville pour assister au défilé virtuel !

LE OU LA PARTICIPANT(E)

Nom : Prénom :

Age : Adresse :

Nom du super héros choisi :

LE OU LA REPRESENTANT(E) LEGAL(E) DU OU DE LA PARTICIPANT(E)

Nom : Prénom :

Adresse..... Mail :

Tél. :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES

Je soussigné, Mme/M....., représentant(e) légal(e) de (nom de l'enfant)..... autorise la Mairie de Portet-sur-Garonne à diffuser

- sur son site Internet, -
- sa page Facebook et
- sur le journal de la commune « Vivre à Portet »,

les photographies et les vidéos de mon enfant (nom de l'enfant)..... envoyées par mail au centre culturel dans le cadre de l'animation « Carnaval virtuel ».

Merci de cocher les cases suivantes :

Je certifie que toutes les photographies et les vidéos déposées sont des originaux issus d'une production personnelle. J'accepte l'utilisation et la diffusion de mes photographies et vidéos sur les supports de communication de la Ville de Portet-sur-Garonne (sur le site internet www.portetgaronne.fr, la page Facebook de la Ville) sans qu'elles ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale. En m'inscrivant, j'accepte la diffusion, la reproduction et

l'exposition des photographies et des vidéos transmises sans que cela ne puisse donner lieu à une rémunération d'une quelconque nature. La Ville de Portet-sur-Garonne s'engage à mentionner mon nom comme auteur.

Cette animation se déroule en virtuel **du 12 avril jusqu'au 3 mai 2021**. Il ne s'agit pas d'un concours et j'ai bien compris qu'il n'y avait pas de récompense à gagner.

La Mairie de Portet-sur-Garonne se réserve le droit de supprimer les photographies et/ ou vidéos à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, raciste, pornographique, ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement de l'animation qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

À, le

Écrire « Lu et approuvé » et Signature

DATE LIMITE pour envoyer les photographies et les vidéos : Le lundi 3 mai à 23h59.
